



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Schéma Directeur Immobilier et Énergétique

Appel à Candidature en Ile-de-France



Sommaire

1. Contexte

- a) Éléments de contexte
- b) Enjeux régionaux
- c) Enjeux réglementaires

2. Qu'est-ce qu'un SDIE ?

- a) Le SDIE en 4 étapes
- b) Opération groupée ou individuelle ?

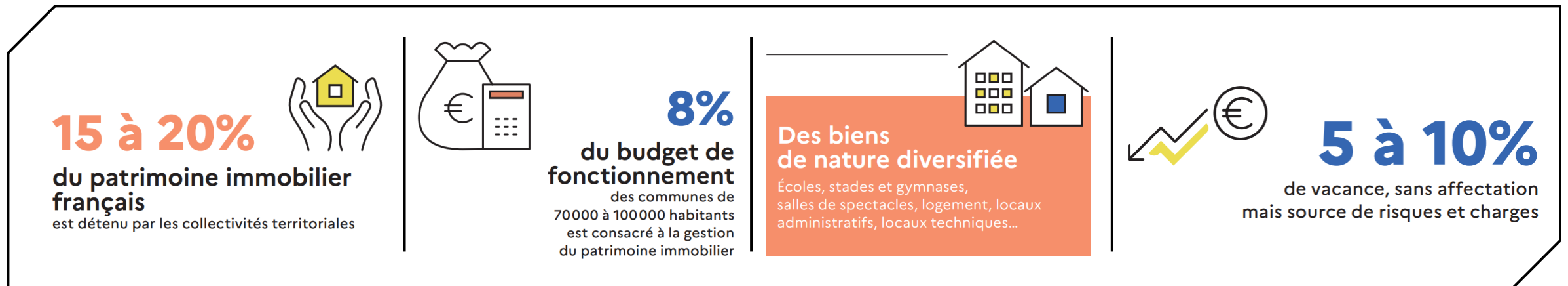
3. Opération groupée : pour qui ?

- a) Critères
- b) Sous-titre de partie



1. Contexte

Éléments de contexte _ Les chiffres clés



Objectif : Mieux connaître son patrimoine pour mieux le gérer

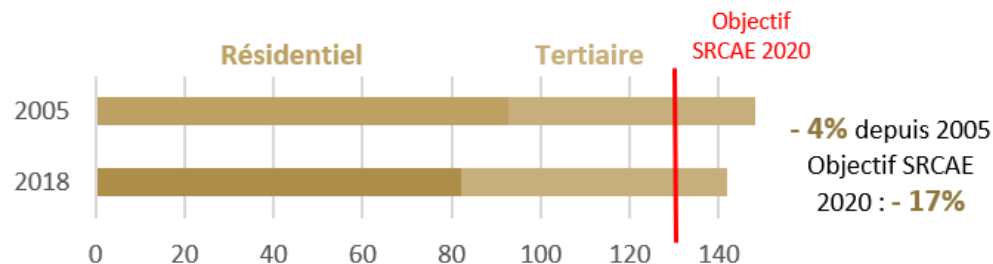
Enjeux régionaux

Évaluation du Schéma Régional
du Climat, de l'Air et de
l'Énergie de l'Île-de-France

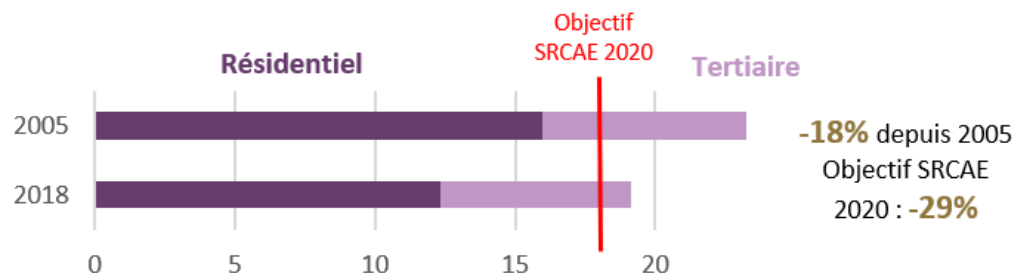
Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)

Objectif : baisse de 50 % des consommations d'énergie dans le secteur du bâtiment et de 80 % les émissions de gaz à effet de serre (SRCAE).

Consommation énergétique à climat normal (TWh)



Émissions de gaz à effet de serre (MteqCO₂)



En 2018, le secteur du bâtiment reste le plus énergivore et le plus émetteur de gaz à effet de serre.

Il représente :

- 67 % de la consommation totale à climat normal ;
- 46 % des émissions de gaz à effet de serre.

Enjeux réglementaires

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)

« favorise une économie compétitive riche en emplois » (enjeux économiques) ;

« Préserve la santé humaine et l'environnement » (enjeux environnementaux et sanitaires) ;

« lutte contre la précarité énergétique » (enjeux sociaux) ;



Décret Eco Energie Tertiaire

Objectifs de réduction des consommations d'énergie :

- 40% pour 2030
- 50% en 2040
- 60% pour 2050.



2. Qu'est-ce qu'un SDIE

Le SDIE en 4 étapes

01 LANCEMENT



OBJECTIFS

- Construire un portage fort
- Impliquer l'ensemble des participants et agents

CONTENU

- Organiser une **gouvernance**
- Définir les **moyens et l'organisation**
- Cadrer la démarche
- **Communiquer** au sein de la collectivité sur les **objectifs et le déroulé**

02 DIAGNOSTIC

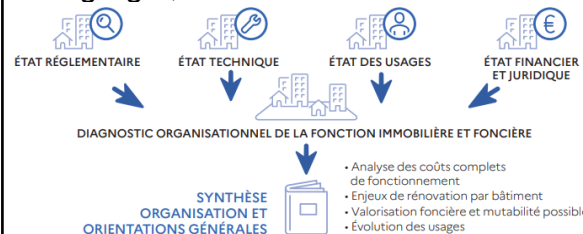


OBJECTIFS

- Disposer d'une connaissance fiable et globale du patrimoine
- Identifier les pistes d'actions

CONTENU

- Agréger, consolider les données



03 ÉLABORATION DES SCÉNARIOS



OBJECTIFS

- Fixer des priorités, approche de développement territoriale durable
- Se doter d'une politique patrimoniale, volontariste

CONTENU

- Élaboration des **scénarios**
- Choix des **montages juridiques et financiers**
- **Comparaison multicritère** des scénarios
- Choix du **scénario de référence**

04 MISE EN ŒUVRE



OBJECTIFS

- Mise en œuvre du scénario retenu
- Outil de gouvernance effective de suivi du SDIE
- Programmer les opérations
- Optimiser les surfaces (sobriété, efficacité, ENR et confort d'été)

CONTENU

- Rédaction du **document de programmation** : synthèse des résultats + programme prévisionnel des opérations : phases, budget

Opération groupée ou SDIE individuel ?

	SDIE en opération groupée	SDIE individuel (via aide ADEME de droit commun ou AMI Schém'ACTEE)
Recrutement du prestataire	Le Service Bâtiment de l'ADEME recrute un prestataire qui accompagne les collectivités dans la réalisation de SDIE, anime des colloques, des ateliers locaux	La collectivité recrute un prestataire qui construit le SDIE
Collecte des données pour faire l'état des lieux du patrimoine	Fait par la collectivité	
Analyse des données collectées	Fait par la collectivité par l'aide du prestataire	Fait par le prestataire
Temps à consacrer par la collectivité	Environ ½ ETP la première année. Ce temps est réduit pour la suite du projet	Environ ¼ ETP. Ce temps est réduit pour la suite du projet
Durée	SDIE construit en 18 mois, suivi de 30 mois de suivi / mise en œuvre, réalisé par la collectivité	SDIE construit en 9 à 12 mois par le prestataire. La prestation peut inclure un suivi de la mise en œuvre

	SDIE en opération groupée	SDIE individuel (via aide ADEME de droit commun ou AMI Schém'ACTEE)
Les Clés du succès	<ul style="list-style-type: none"> • Désigner un référent politique et un référent technique Besoin d'arbitrages importants et structurants, qui exigent une volonté politique et technique forte, au plus haut niveau. • Anticiper la mobilisation des moyens et prédéfinir des objectifs opérationnels L'effort d'investissement pour le recueil des données est à la hauteur de l'aspect structurant de la démarche : il demande du temps, de l'énergie et un management transversal. Des objectifs opérationnels permettent de ne pas perdre de vue les finalités ! • Associer les directions financières (et juridiques) dès l'amont La transversalité doit être généralisée car la valorisation et l'optimisation patrimoniale ne peuvent passer que par une connaissance partagée de la réalité des actifs existants. 	
Financement	100 % d'aide : ADEME Et Banque des Territoires	Schem'ACTEE : Collectivités de – de 20 000 hab: <ul style="list-style-type: none"> • 80% (aide max: 50 000€) Collectivités de + de 20 000 hab: <ul style="list-style-type: none"> • 50% (aide max: 80 000€) Cumulable avec l'aide ADEME : 50% d'aide (aide max: 20 000€)
Après l'opération ?	La collectivité est autonome avec les outils pour poursuivre le suivi et la mise en œuvre du SDIE, à l'issue de l'accompagnement sur 30 mois par le prestataire	La collectivité a besoin du prestataire pour poursuivre l'utilisation des outils... => Nouveau marché? Comment se passe un changement de prestataire?
Autre point positif	Partage d'expérience entre pairs, appartenance à un réseau de collectivités	Gain de temps sur le court terme

Un accompagnement pendant 4 ans :

Des ateliers rassemblant régulièrement les référents de chaque collectivité lauréate :



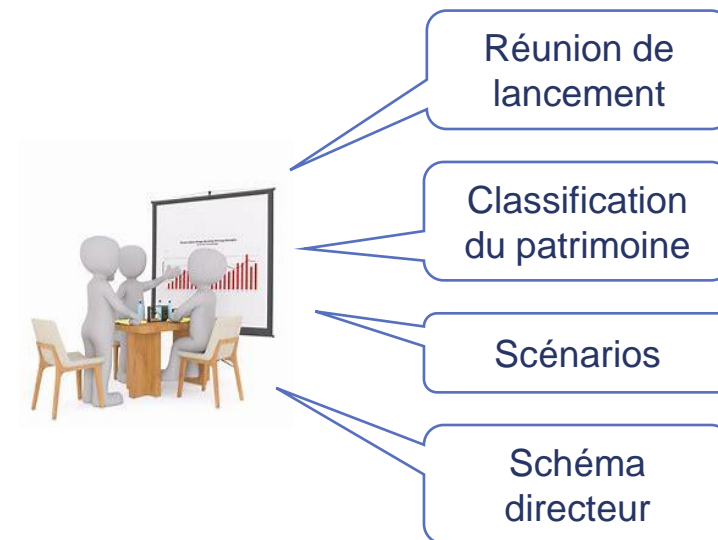
1. *Inventorier les biens immobiliers et connaître leur état, utilisations précises, coûts, valeurs d'usage*

2. *Concevoir des scénarios prospectifs par bâtiment*

3. *Bâtir un Schéma Directeur Immobilier pour maintenir les actifs, répondre aux nouveaux besoins, mettre aux normes et anticiper les risques de vétusté des équipements publics*

4. *Le mettre en œuvre*

Des points d'étape avec chaque collectivité :



Mieux connaître son patrimoine pour mieux le gérer



2. Opération groupée : pour qui ?

L'expérimentation ADEME _ Pour qui ?

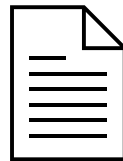
- Les communes ou EPCI de 8 000 à 100 000 habitants

Maximum : 20 lauréats

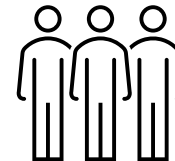
Disposant :



d'un patrimoine bâti
conséquent



de **données** sur celui-ci
(audits énergétiques en
partie réalisés)



de **moyens humains**
(investissement en
temps)



Created by Nithinan Tatai

d'une **forte volonté
politique** pour aboutir à
un plan pluriannuel
d'investissement et une
éventuelle réorganisation
des services



Appel à candidature SDIE en Ile-de-France

**Date limite de dépôt des
candidatures : 10 mars 2023**

Contactez Camille BATTEUX pour le dossier de candidature (Questionnaire léger)

Camille.batteux@ademe.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale Ile-de-France
de l'ADEME**
Camille.batteux@ademe.fr

